

Centre Régional De Formation Professionnelle de Notaires de Poitiers

Téléport 4 – avenue Thomas Edison
86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL
☎ 05 49 49 42 55 📠 05 49 49 42 56

Centre-formation-notaire.fr

Site de TOURS ☎ 02 47 05 52 84 📠 02 47 66 19 01

✉ imndetours-formationcontinue@orange.fr

A Tours, le 26 novembre 2016

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à une nouvelle journée de formation ouverte aux notaires et aux collaborateurs qui aura lieu le **JEUDI 23 MARS** prochain à partir de **9h** dans les locaux du CFPN de POITIERS et qui sera animée par :

Mr Olivier LECLAIR

Et qui aura pour thème :

**« L'ACHAT, LA DETENTION et la CESSION de l'IMMOBILIER
d'ENTREPRISE »**

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est de 252,00 € TTC, le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner au secrétariat de l'IMN (site de TOURS -37000) 32 rue Richelieu le bulletin réponse ci-après au plus tard le 12 mars prochain, accompagné du chèque de 252,00 € libellé à l'ordre du CFPN de POITIERS (merci de faire un chèque par formation).

Je vous prie de me croire,
Votre Bien Dévouée.

Manuela LEDUC
Directrice de l'IMN

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

**- Formation du 23 mars 2017 à POITIERS
Mr Olivier LECLAIR- « L'immobilier d'entreprise »**

→ Inscription de Maître Notaire à

→ OU de Mme/Mr Fonction
Etude de Me

N° de téléphone :

Adresse mail :

Chèque de 252,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue le CFPN de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr



**IDENTIFIER LES PROBLEMATIQUES LIEES à L'ACHAT, LA DETENTION et la
CESSION de l'IMMOBILIER d'ENTREPRISE**

Monsieur Olivier LECLAIR

Propos introductifs

I - L'IMMOBILIER d'ENTREPRISE : en direct, ou inscrit à l'actif du bilan ou propriété d'une société civile immobilière (SCI) ?

- Inscription à l'actif du bilan ou acquisition via une SCI : quelles stratégies ?
- Contraintes et désavantages (droit des sociétés, fiscalité, aspects civils)

**II - DETERMINER LE MODE d'ACQUISITION A PRIVILEGIER LORS DE L'ACHAT DES
LOCAUX**

- Crédit-bail immobilier (fiscalité, sortie)
- Lease-back,
- Bail à construction (fiscalité, sortie)
- Le démembrement de propriété présente t'il toujours un intérêt depuis novembre 2012 ?
- La fiducie : nouvel eldorado ?

III - LA SCI DOIT'ELLE ETRE A L'IR OU A L'IS ?

- Conséquences pendant la période de financement (Fiscalité IR/IS)
- Doit'on opter à coup sûr pour la cession de l'immobilier ou des titres de la SCI ?
- Comparatif en fonction du régime fiscal (plus-values immobilières et mobilières ; cession de parts de SCI IS)

IV - LE PIEGE DE l'IMMOBILIER d'EXPLOITATION : l'ISF